

MAIRIE DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

29270 PLOUNEVEZEL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Stéphane COTTY :

Etaient présents :

Stéphane COTTY-Stéphane FAILLER-Murielle SANQUER-Sabrina LE ROUZIC-Denis VERGNAUD-Aurélie CADIOU-Aurélie GUYADER-Emma HERVE-Mathieu PINSEC- -Bernard MOLINE-Vincent BOULANGER (arrivé à 19 H 03 pour la délibération 2026 06 02)-Céline TOULANCOAT-Dimitri SALIC

Absents excusés :

Emmanuelle LE GALL donne procuration à Aurélie CADIOU.

Kevin COIGNAT

Le quorum est atteint.

Délibération 2026 06 05 : Recomposition des commissions municipales

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-22 ;

Considérant l'intégration de nouveaux membres au sein du Conseil municipal ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à une recomposition des commissions municipales afin de tenir compte de la nouvelle composition du Conseil municipal ;

Considérant que la proposition de composition des différentes commissions municipales a été communiquée aux membres du Conseil municipal et est annexée à la présente délibération ;

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'approuver** la nouvelle composition des commissions municipales, conformément au document annexé à la présente délibération ;
- **De valider** la désignation des membres de chacune des commissions municipales selon la répartition proposée ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle composition.

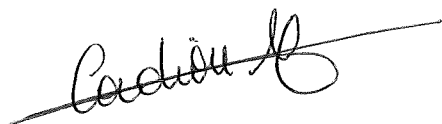
Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- **D'Approuver la nouvelle composition des commissions municipales.**

- De valider la désignation des membres de chacune des commissions municipales selon la répartition proposée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle composition.

Pour copie conforme,
Le 8 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Aurélie CADIOU



Le Maire,
Stéphane COTTY

